



SYNDICAT CGT
CENTRE
DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE
ET DE LA FAMILLE



Compte-rendu de la mobilisation du lundi 20 juin 2022 :

Les syndicats CGT et FO et la CGT du CDEF remercient les agent.es qui se sont mobilisés lors du rassemblement devant l'Hôtel du Département ainsi que les nombreux agent.es qui ont fait grève et manifesté dans les MDD.

A la demande de la CGT et de FO, le président a reçu une délégation du personnel.

Les syndicats CGT et FO ont rappelé l'injustice faite par ce nouvel épisode du SEGUR.

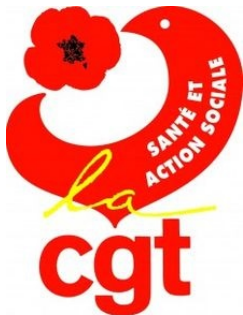
Nous avons également rappelé qu'au vu du décret du 28 avril 2022 les OUBLIES du SEGUR sont :

Pour la FPT :

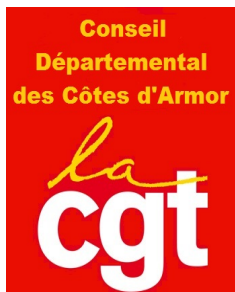
- Les personnels administratifs du secteur social et du médico-social.
- Les infirmiers et les infirmières.
- Les assistantes familiales, les assistants familiaux et les agent.es d'accueil social qui rentrent dans le cadre d'emploi des agent.es sociaux territoriaux (liste des métiers du CNFPT) indiqués dans le décret.
- Le personnel des MDPH.....

Pour la FPH :

- Les maîtresses de maison et les veilleurs de nuit, par leurs missions et leurs fiches de poste rentrent dans le corps de l'accompagnant éducatif et social, également indiqué dans le décret.
- Le corps des adjoints techniques avec une incompréhension car ce corps apparaît dans le décret de la FPE.



SYNDICAT CGT
CENTRE
DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE
ET DE LA FAMILLE



Le président a lu la motion qu'il présentera lors de la session départementale concernant cette injustice. Il la portera à l'assemblée générale de l'ADF.

Le président confirme la refonte du RIFSEEP mais pas les montants conséquents annoncés par le vice-président.

Une loi devrait modifier cette prime de 183 euros en complément de traitement indiciaire (CTI).

Les syndicats FO et CGT ont également rappelé que la collectivité a des leviers notamment par:

- l'augmentation du ratio concernant l'avancement de grade.
- L'augmentation, dès à présent, de l'IFSE afin de réduire l'injustice dans l'attente de la refonte plus **conséquente** du RIFSEEP.

Le président fait une réponse politique : attente de la loi car le CTI sera pris en charge par le versement de la DGF versée par l'État tandis que la prime est prise sur les deniers de la collectivité.

**Restons mobilisés pour maintenir la pression
et obtenir satisfaction des revendications
et combattre ces injustices.**